

No de résolution
ou annotation

ville de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE CARIGNAN, TENUE AU CENTRE
MULTIFONCTIONNEL, 1555, RUE DE L'ÉCOLE, LE 20 JANVIER
2015, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2014

4.2 Séance extraordinaire du 9 décembre 2014

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Radiation – Soldes dus et prescrits à la Cour municipale

5.2 Octroi de contrat – Réalisation du parc de l'île Demers

5.3 Modification – Structure organisationnelle

5.4 Comblement – Nouveau poste de directeur des travaux publics

5.5 Comblement – Nouveau poste de chef de service génie et infrastructures

5.6 Transfert – Poste de technicien – Service génie et infrastructures

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de décembre 2014

6.2 Dépôt – Liste des engagements

6.3 Transfert budgétaire

6.4 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projets 2015 financés par le fonds de roulement

6.5 Autorisation – Fermeture du règlement no 429

6.6 Autorisation – Renonciation du solde à financer – Règlement no 429

6.7 Autorisation – Commande 2015 – Contrat pour services professionnels pour l'entretien et les services informatiques

6.8 Autorisation de paiement – Contrat d'entretien et de soutien – Applications AccèsCité Finances

6.9 Autorisation de paiement – Contrat d'entretien et de soutien – Plateforme AccèsCité Territoire

7. SERVICES TECHNIQUES

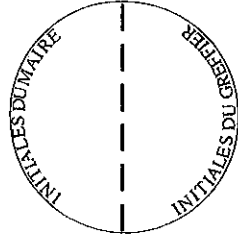
7.1 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Bassin de rétention – Projet domiciliaire Boisé de Carignan – Abrogation de la résolution 12-05-206

7.2 Octroi de contrat – Entretien du réseau d'éclairage des rues, parcs et bâtiments municipaux

7.3 Acceptation définitive – Renouvellement des conduites d'eau potable secteur de l'île Goyer

7.4 Achat de différents produits chimiques pour l'entretien du système de filtration de l'usine d'eau potable – Année 2015

7.5 Octroi de contrat – Service d'analyse de l'eau potable et de l'eau usée – Années 2015-2016-2017



No de résolution
ou annotation

ville de Carignan

7.6 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire – Travaux de pavage, bordure, éclairage de rue – Portion du boulevard Désourdy

8. URBANISME

8.1 Demande 14-PIIA-43 – Lot 5 574 846 – 3016, boulevard Désourdy

8.2 Dérogation mineure 14-DM-17 – Lot 3 015 074 – 3565-3567, rue Bouthillier

8.3 Dérogation mineure 14-DM-31 – Lots 2 597 618 et 3 136 267 – 2442, rue Thérèse

8.4 Dérogation mineure 14-DM-32 – Lots 3 738 534 et 3 738 535 – Rue des Tulipes

8.5 Nomination – Membre du Comité consultatif d'urbanisme

8.6 Autorisation – Bassin de rétention – Lot 3 412 243

8.7 Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution 14-06-245

8.8 Approbation – Modifications au parc, sentier pédestre et bandes riveraines – Projet domiciliaire Quartier Riviera

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande d'aide financière – Centre de femmes Ainsi soit-elle

10.2 Demande de prêt de stationnement et terrain – Exposition de voitures anciennes – Chevaliers de Colomb

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Embauche de la responsable des camps de jour – Année 2015

12.2 Accréditation des organismes – Année 2015

12.3 Demande de rétablissement du volet 4 – Entretien de la Route verte – Programme Véloce II

12.4 Projet de reconnaissance publique des paysages culturels – Société d'histoire de la seigneurie de Chambly

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Annulation – Projet de règlement no 243-119

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de limiter la hauteur maximale et restreindre la superficie d'implantation au sol des résidences unifamiliales dans les zones H01, H02, H05, H08, H09, H10, H146, C04, C91 (Île Goyer), H13 et H14 (Île Demers), H75 (secteur du Portage), H81 (Île Sainte-Marie) et les zones H43, H44, H45, H46, H47, H49 et H130 (secteur centre).

13.2 Annulation – Projet de règlement no 244-10

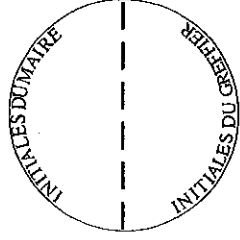
Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'assujettir certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

13.3 Adoption – Règlement no 303-8

Règlement amendant de nouveau le règlement no 303 décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la municipalité.

13.4 Adoption – Règlement no 466-A

Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2015.



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE CARIGNAN

13.5 Avis de motion – Règlement no 310-19

Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

13.6 Avis de motion – Règlement no 244-11

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'assujettir certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M. René Fournier, maire

M^{mes} Lorraine Moquin, conseillère
Danielle Théorêt, conseillère
Anne Poussard, conseillère

M.M. Marcel Synnott, conseiller
André Mylocopos, conseiller

Est absent :

M. Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-01-01

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

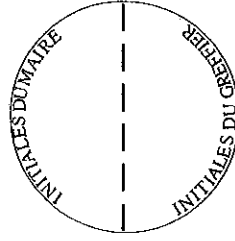
3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2014

15-01-02

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2014.

4.2 Séance extraordinaire du 9 décembre 2014

15-01-03

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2014.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Radiation – Soldes dus et prescrits à la Cour municipale

15-01-04

CONSIDÉRANT que la perceptrice des amendes a épuisé tous les recours possibles en vue de retracer certains défendeurs qui doivent des amendes à la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que la dernière procédure émise n'a pas permis le recouvrement de certaines sommes dues;

CONSIDÉRANT que l'exercice du droit qui résulte d'un jugement se prescrit par dix (10) ans, suivant les dispositions de l'article 2924 du *Code civil du Québec*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise la radiation des soldes dus et prescrits conformément à la liste produite par la Cour municipale datée du 24 novembre 2014, laquelle totalise 1 210 \$.

5.2 Octroi de contrat – Réalisation du parc de l'île Demers

15-01-05

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'aménagement du parc de l'île Demers;

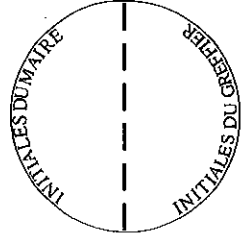
CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de réalisation du parc de l'île Demers à l'entreprise Bau-Québec ltée, au montant de 139 676,81\$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation du fonds parc et terrain de jeux.



Bulle de Carignan

No de résolution
ou annotation

15-01-06

5.3 Modification – Structure organisationnelle

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ABOLIR la direction des services techniques ainsi que le poste de directeur des services techniques;

D'ABOLIR le poste de contremaître général des travaux publics;

DE créer la direction des travaux publics;

QUE le poste de direction des travaux publics soit rémunéré selon la classe 5 de l'échelle salariale pour le personnel cadre;

DE créer le Service génie et infrastructures;

QUE le poste de chef de service génie et infrastructures soit rémunéré selon la classe 5 de l'échelle salariale pour le personnel cadre.

5.4 Comblement – Nouveau poste de directeur des travaux publics

15-01-07

CONSIDÉRANT la création de la direction des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Michel Samson au poste de directeur des travaux publics, aux conditions salariales déterminées avec la direction générale;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-141 sous réserve d'une appropriation de 3 739 \$ provenant du poste budgétaire 01-21100-000.

5.5 Comblement – Nouveau poste de chef de service génie et infrastructures

15-01-08

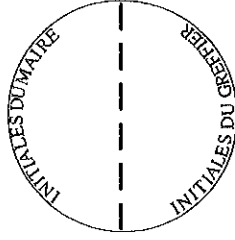
CONSIDÉRANT la création du Service génie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Daniel Turcotte au poste de chef de service génie et infrastructures;

LE tout, aux mêmes conditions salariales;



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-141.

5.6 Transfert – Poste de technicien – Service génie et infrastructures

15-01-09

CONSIDÉRANT la création du Service génie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE transférer le poste de technicien, services techniques occupé par monsieur Patrick Bergeron, au Service génie et infrastructures;

LE tout, aux mêmes conditions salariales.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de décembre 2014

15-01-10

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de décembre 2014 pour un montant de 31 113,60 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de décembre 2014, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 161 441,61 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt – Liste des engagements

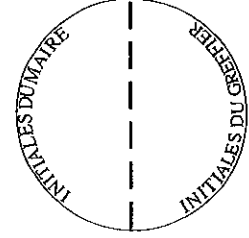
Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 19 novembre 2014 au 31 décembre 2014.

6.3 Transfert budgétaire

15-01-11

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :



No de résolution
ou annotation

Afin de couvrir le crédit rétroactif de la subvention pour les années 2013-2014-2015 dans le cadre du règlement no 429

Montant	Description du poste	Numéro de poste
17 054 \$	Intérêt riverain	02-92100-840
19 161 \$	Service dette riverain	03-50000-001
72 423 \$	Taxes générales	01-21100-000
17 054 \$	Subv. Qc intérêt service de dette	01-38210-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
108 638 \$	Reg. 429 – Agran. étangs	01-21120-429
17 054 \$	Intérêt Gouvernement	02-92100-860

15-01-12

6.4 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projets 2015 financés par le fonds de roulement

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2015 et afin de faciliter l'amorce des projets dans l'année 2015, il est requis d'autoriser l'ouverture des enveloppes budgétaires suivantes :

15-01	Enseigne entrée de ville	25 000 \$
15-02	Tente ez-up 10x10	4 100 \$
15-03	Migration site Web	3 700 \$
15-04	Acquisition matériel informatique	13 000 \$
	Total	45 800 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorét, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ouverture des enveloppes budgétaires des projets 2015 qui sont financés par le fonds de roulement;

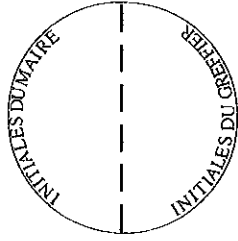
QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires soient payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de l'année 2016;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.5 Autorisation – Fermeture du règlement no 429

15-01-13

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt no 429 autorisant des travaux d'agrandissement des étangs aérés et l'affectation d'une somme de 146 381 \$ provenant des soldes disponibles des règlements nos 328, 334, 335, 344, 348, 362, 365, 370, 377, 378 et 380 ainsi que d'une contribution du fonds d'administration et autres fonds de 553 619 \$, en vue de financer une dépense de 4 731 000 \$ et un emprunt de 4 031 000 \$, est toujours inscrit au titre de projet



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

en cours, que les travaux sont terminés et que le financement excède le montant des coûts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à procéder à la fermeture du règlement d'emprunt no 429, pour lequel le coût des travaux est de 4 639 844,25 \$ dont le financement au montant de 4 665 750 \$ est réparti comme suit : 3 965 750 \$ par emprunt, 553 619 \$ en contribution du fonds administration, 146 381 \$ (solde disponible) en revenus de fonctionnement et 25 905,75 \$ représentant l'excédent de financement, réservé afin de l'appliquer en paiement comptant lors du refinancement dudit règlement en 2017.

6.6 Autorisation – Renonciation du solde à financer – Règlement no 429

15-01-14

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a entièrement réalisé l'objet du règlement no 429 autorisant des travaux d'agrandissement des étangs aérés et l'affectation d'une somme de 146 381 \$ provenant des soldes disponibles des règlements nos 328, 334, 335, 344, 348, 362, 365, 370, 377, 378 et 380 ainsi que d'une contribution du fonds d'administration et autres fonds de 553 619 \$, en vue de financer une dépense de 4 731 000 \$ et un emprunt de 4 031 000 \$, à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 4 639 844,25 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au montant de 65 250 \$, qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

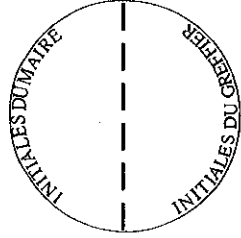
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 429 afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la renonciation du solde de 65 250 \$;

QUE le montant de la dépense du règlement d'emprunt no 429 soit réduit à 4 639 844,25 \$ et que le montant de l'emprunt de ce règlement soit réduit à 3 965 750 \$, considérant le financement de 700 000 \$ par contribution du fonds administration et du surplus non affecté;



No de résolution
ou annotation

Bulle de Carignan

QU'un solde disponible de 25 905,75 \$ sera réservé afin de l'appliquer au prochain refinancement dudit règlement.

6.7 Autorisation – Commande 2015 – Contrat pour services professionnels pour l'entretien et les services informatiques

15-01-15

CONSIDÉRANT la résolution 13-10-427 octroyant le contrat de services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques pour les années 2014, 2015 et 2016 à la firme Sogemyr informatique inc.;

CONSIDÉRANT que la dépense dépasse le seuil de 15 000 \$, il est requis d'autoriser la commande 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la commande 2015 à la firme Sogemyr informatique inc. pour les services professionnels et l'entretien des systèmes informatiques au montant de 35 700 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13010-527.

6.8 Autorisation de paiement – Contrat d'entretien et de soutien – Applications AccèsCité Finances

15-01-16

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le service de soutien des applications de toute la suite AccèsCité Finances pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que la dépense dépasse le seuil de 15 000 \$, il est requis d'autoriser le paiement de la facture CESA15449;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

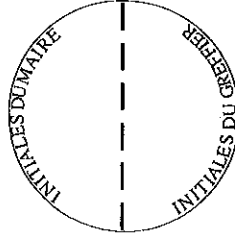
D'AUTORISER le paiement de la facture du fournisseur PG Solutions pour le contrat 2015 d'entretien et de soutien des applications AccèsCité Finances au montant de 20 051,65 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13010-527.

6.9 Autorisation de paiement – Contrat d'entretien et de soutien – Plateforme AccèsCité Territoire

15-01-17

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le service de soutien des applications AccèsCité Territoire pour l'année 2015;



No de résolution
ou annotation

1 Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que la dépense dépasse le seuil de 15 000 \$, il est requis d'autoriser le paiement de la facture CESA15955;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la facture du fournisseur PG Solutions pour le contrat 2015 d'entretien et de soutien des applications plateformes AccèsCité Territoire au montant de 27 024,89 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13010-527.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Bassin de rétention – Projet domiciliaire Boisé de Carignan – Abrogation de la résolution 12-05-206

15-01-18

CONSIDÉRANT la demande de procéder à des travaux de construction d'un bassin de rétention sur une partie du lot no 2 599 130, soit le lot projeté no 5 612 861;

CONSIDÉRANT la résolution 12-05-206 modifiant la clause de l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet de développement domiciliaire Le Boisé de Carignan, afin que la Ville s'engage à payer les travaux et matériaux nécessaires à l'aménagement de la rue sur le lot no 2 599 188, soit le pavage, les bordures et l'éclairage;

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

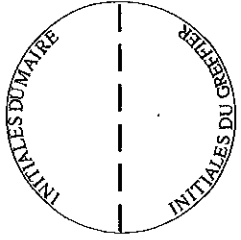
QUE la Ville de Carignan ne s'objecte pas à la délivrance par le MDDELCC de l'autorisation modifiée accordée en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.Q.E.);

D'APPROUVER les travaux de construction d'un bassin de rétention tels que présentés sur le plan de la firme Comeau Experts-conseils, daté du 12 novembre 2014, plan no C-05;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour la construction d'un bassin de rétention desservant les prochaines phases du projet domiciliaire Le Boisé de Carignan;

D'ABROGER la résolution 12-05-206 afin de rendre cette dernière nulle et sans effet;

LE tout conditionnel au dépôt d'une promesse de cession d'une partie du lot no 2 599 130 (lot projeté no 5 612 861) servant de fond



No de résolution
ou annotation

Ville de Warignon

audit bassin, ainsi qu'au dépôt de tous les documents prévus au protocole à intervenir.

7.2 Octroi de contrat – Entretien du réseau d'éclairage des rues, parcs et bâtiments municipaux

15-01-19

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin de recevoir des soumissions pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues, parcs et bâtiments municipaux pour les années 2015-2016-2017;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage de rues pour une période de trois (3) ans à la firme « Le Groupe DR Électrique inc. » au montant de 29 749,79 \$ pour l'année 2015;

QUE ledit montant sera ajusté en fonction du taux applicable de la TVQ ainsi que d'une indexation selon le coût de l'indice des prix à la consommation émis par Statistique Canada pour l'année précédente à partir de la seconde année du contrat;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-34000-521.

7.3 Acceptation définitive – Renouvellement des conduites d'eau potable secteur de l'île Goyer

15-01-20

CONSIDÉRANT la résolution 13-05-219 octroyant le contrat de renouvellement des conduites d'eau potable dans le secteur de l'île Goyer à Construction DJL inc.;

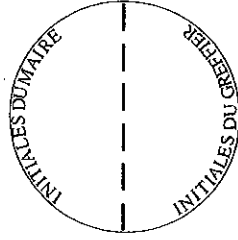
CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 71 713,40 \$ à l'entreprise Construction DJL inc. en guise d'acceptation finale pour les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable du secteur de l'île Goyer;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-098.



No de résolution
ou annotation

15-01-21

Ville de Carignan

7.4 Achat de différents produits chimiques pour l'entretien du système de filtration de l'usine d'eau potable – Année 2015

CONSIDÉRANT l'utilisation de produits chimiques requis pour l'entretien du système membranaire de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de trois fournisseurs;

CONSIDÉRANT les plus bas soumissionnaires conformes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de 24 000 litres de PAX XL6, auprès de l'entreprise Aquasan, pour un montant n'excédant pas la somme de 29 768,41 \$ taxes et transport inclus;

D'AUTORISER l'acquisition de 4 900 kg de soude caustique, 4 250 kg d'acide citrique et 950 kg de bisulfite de sodium auprès de l'entreprise Brenntag Canada inc., pour un montant n'excédant pas la somme de 7 674,59 \$ taxes et transport inclus;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41200-635.

7.5 Octroi de contrat – Service d'analyse de l'eau potable et de l'eau usée – Années 2015-2016-2017

CONSIDÉRANT la nécessité de produire différentes analyses réglementaires de l'eau potable et de l'eau usée;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de trois fournisseurs;

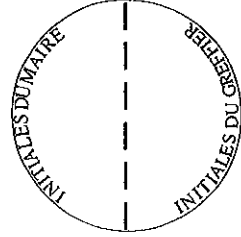
CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de service d'analyse de l'eau potable et de l'eau usée, pour les années 2015, 2016 et 2017, à la firme Laboratoire d'analyses S.M. pour un montant n'excédant pas la somme de 19 007,12 \$ par année, taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-41200-419, 02-41210-419, 02-41220-419 et 02-41400-419.



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

7.6 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire – Travaux de pavage, bordure, éclairage de rue – Portion du boulevard Désourdy

15-01-23

CONSIDÉRANT la résolution no 13-04-152 octroyant le contrat de construction d'infrastructures municipales de surface pour le boulevard Désourdy, phase I, à l'entreprise Pavages Maska inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 5 083,16 \$ à l'entreprise Pavages Métropolitain inc. (anciennement Pavages Maska) en guise d'acceptation provisoire pour les travaux de construction d'infrastructures municipales de surface pour le boulevard Désourdy, phase I;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00450-411.

8. URBANISME

8.1 Demande 14-PIIA-43 – Lot 5 574 846 – 3016, boulevard Désourdy

15-01-24

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 5 574 846, soit le 3016 boulevard Désourdy;

EN CONSÉQUENCE :

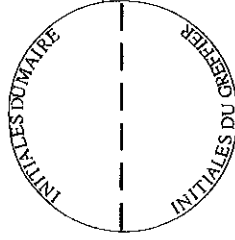
Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle ainsi que le plan d'aménagement paysager pour le lot 5 574 846, soit le 3016 boulevard Désourdy, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 27 novembre 2014.

8.2 Dérogation mineure 14-DM-17 – Lot 3 015 074 – 3565-3567, rue Bouthillier

15-01-25

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser une deuxième allée d'accès aménagée sur la ligne de propriété; deux compteurs électriques et un garage isolé construit à une distance de 0,87 mètre de la ligne arrière et 0,88 mètre de la ligne latérale alors que la réglementation en vigueur prescrit une allée d'accès avec marge minimale de 1 mètre, un seul compteur électrique ainsi qu'une marge de 1 mètre des lignes arrière et latérale pour un garage isolé;



No de résolution
ou annotation

Bille de Carignan

CONSIDÉRANT que l'absence de marge de recul pour l'allée d'accès et pour les cases de stationnement peut causer préjudice au lot adjacent par le drainage de surface;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de rendre réputés conformes le compteur électrique additionnel ainsi que les marges de recul arrière et latérale respectivement de 0,87 mètre et 0,88 mètre pour un garage isolé;

DE refuser la dérogation mineure pour l'allée d'accès additionnelle;
LE tout conditionnel au dépôt d'une servitude de drainage dûment enregistrée sur une portion du lot no 2 599 134 relative à l'allée d'accès et au stationnement situés au nord-ouest de la propriété sise au 3565-3567, rue Bouthillier.

8.3 Dérogation mineure 14-DM-31 – Lots 2 597 618 et 3 136 267 – 2442, rue Thérèse

15-01-26

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet, dans le cadre d'une opération cadastrale, de rendre réputé conforme un lot ayant une largeur de 21,16 mètres et une superficie de 503,4 mètres² alors que la réglementation exige une largeur de 22 mètres ainsi qu'une superficie de 528 mètres²;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet, dans le cadre d'une opération cadastrale, de rendre réputé conforme un lot ayant une largeur de 21,16 mètres et une superficie de 503,4 mètres² pour la propriété sise au 2442, rue Thérèse.

8.4 Dérogation mineure 14-DM-32 – Lots 3 738 534 et 3 738 535 – Rue des Tulipes

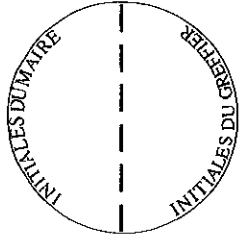
15-01-27

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet, dans le cadre d'une opération cadastrale, de rendre réputé conforme un lot ayant une largeur de 18,59 mètres alors que la réglementation exige une largeur de 22 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet, dans le cadre d'une opération cadastrale, de rendre réputé conforme un lot ayant une largeur de 18,59 mètres pour les lots 3 738 534, 3 738 535 et 2 994 617, rue des Tulipes.



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

8.5 Nomination – Membre du Comité consultatif d'urbanisme

15-01-28

CONSIDÉRANT le poste vacant suite à la démission de monsieur Patrick Paré à titre de membre « citoyen » du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le règlement 463-A concernant la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme et remplaçant le règlement numéro 128 et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Denis Binette à titre de nouveau membre « citoyen » du Comité consultatif d'urbanisme;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-311.

8.6 Autorisation – Bassin de rétention – Lot 3 412 243

15-01-29

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la construction d'un bassin de rétention sur le lot 3 412 243, tel que démontré sur le plan de la firme BPR, daté de mai 2013, dessin numéro 07780B-C-005A, révision 1;

D'AUTORISER l'utilisation de la présente décision pour toute demande d'autorisation auprès des autorités gouvernementales compétentes;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

8.7 Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution 14-06-245

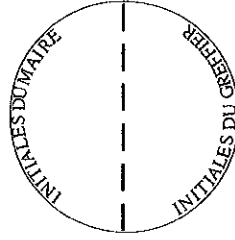
Le Conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction de la résolution 14-06-245.

8.8 Approbation – Modifications au parc, sentier pédestre et bandes riveraines – Projet domiciliaire Quartier Riviera

15-01-30

CONSIDÉRANT le projet de construction de 401 logements dans une ancienne partie du golf Riviera, soit le projet résidentiel Quartier Riviera;

CONSIDÉRANT la résolution 14-08-315 approuvant le projet de subdivision avec rues du plan cadastral parcellaire tel que préparé par Jean-Philippe Roux, a.g., le 18 juin 2014, minute 4726, dossier D 6505-51;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que le conseil a sensibilisé le promoteur sur le plan de conservation des milieux naturels en élaboration, souhaitant ainsi une protection accrue des cours d'eau du territoire concerné;

CONSIDÉRANT qu'en rapport au projet d'origine, le promoteur accepte d'accroître la protection riveraine de 10 à 20 mètres sur la rive ouest du ruisseau Massé, englobant de la sorte un sentier existant à préserver et une meilleure protection du cours d'eau Massé;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, le promoteur réduira la superficie du parc de 6 005,3 m² à 4 848,8 m², tout en conservant la superficie totale de l'emprise cédée à la municipalité pour fins de parc, soit 13,5 %;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les modifications apportées aux bandes riveraines et au parc du concept du projet résidentiel Quartier Riviera tel qu'illustré au projet de lotissement daté du 2 décembre 2014 de Jean-Philippe Roux a.g., dossier no D-6505.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande d'aide financière – Centre de femmes Ainsi soit-elle

15-01-31

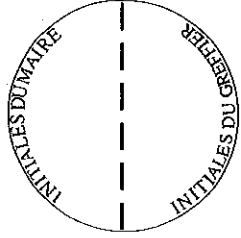
CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Ainsi soit-elle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorét, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Ainsi soit-elle, un montant de 150 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.



No de résolution
ou annotation

15-01-32

**10.2 Demande de prêt de stationnement et terrain –
Exposition de voitures anciennes – Chevaliers de
Colomb**

CONSIDÉRANT la demande de prêt de stationnement et terrain pour une exposition de voitures anciennes par les Chevaliers de Colomb, Conseil 6148 Révérend Léo Foster;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER le prêt du stationnement et du terrain de l'hôtel de ville pour l'exposition de voitures anciennes qui se tiendra samedi le 1^{er} août prochain, par les Chevaliers de Colomb, Conseil 6148 Révérend Léo Foster.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

**12.1 Embauche de la responsable des camps de jour –
Année 2015**

15-01-33

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorét, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Rebecca Deslandes Brosseau à titre de responsable des camps de jour pour la saison estivale 2015;

QUE cette embauche soit rétroactive au 5 janvier 2015;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

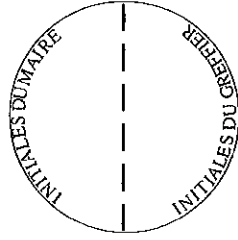
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-151.

12.2 Accréditation des organismes – Année 2015

15-01-34

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Bille de Carignan

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCREDITER les organismes suivants pour l'année 2015 en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes :

- Association de ringuette les Intrépides
- Les amis du Canal de Chambly
- Centre de bénévolat de la Rive-Sud
- Association de soccer carignanoise
- AQDR
- Centre d'écoute Montérégie
- Ensemble vocal Via Voce
- Association régionale de Kin-Ball Rive-Sud
- Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville.

12.3 Demande de rétablissement du volet 4 – Entretien de la Route verte – Programme Véloce II

15-01-35

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale;

CONSIDÉRANT que le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

CONSIDÉRANT que l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

CONSIDÉRANT que l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;

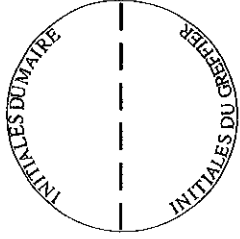
CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;

CONSIDÉRANT que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;

CONSIDÉRANT que l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

CONSIDÉRANT que la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de rétablir le volet 4 du programme Véloce Il visant l'entretien de la Route verte;

DE faire parvenir la résolution à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme, Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, Monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Monsieur Jean-François Roberge, député de Chambly, Madame Lucie Lanteigne, Vélo Québec et Monsieur Réjean Parent, Association des réseaux cyclables du Québec (ARCCQ).

12.4 Projet de reconnaissance publique des paysages culturels – Société d'histoire de la seigneurie de Chambly

15-01-36

CONSIDÉRANT l'offre de service dans le cadre du projet de loi sur les « paysages culturels » de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, un montant de 2012 \$ pour le projet de reconnaissance publique des paysages culturels de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

13. RÉGLEMENTATION

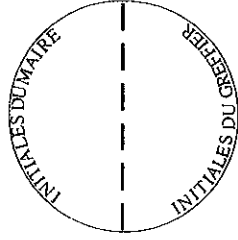
13.1 Annulation – Projet de règlement no 243-119

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de limiter la hauteur maximale et restreindre la superficie d'implantation au sol des résidences unifamiliales dans les zones H01, H02, H05, H08, H09, H10, H146, C04, C91 (Île Goyer), H13 et H14 (Île Demers), H75 (secteur du Portage), H81 (Île Sainte-Marie) et les zones H43, H44, H45, H46, H47, H49 et H130 (secteur centre).

15-01-37

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

DE mettre un terme à la procédure d'adoption du règlement no 243-119 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de limiter la hauteur maximale et restreindre la superficie d'implantation au sol des résidences unifamiliales dans les zones H01, H02, H05, H08, H09, H10, H146, C04, C91 (Île Goyer), H13



No de résolution
ou annotation

Bulle de Varignan

et H14 (Île Demers), H75 (secteur du Portage), H81 (Île Sainte-Marie) et les zones H43, H44, H45, H46, H47, H49 et H130 (secteur centre);

D'ANNULER le projet de règlement no 243-119;

QUE le projet de règlement no 243-119 soit nul et sans effet.

13.2 Annulation – Projet de règlement no 244-10

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'assujettir certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

15-01-38

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE mettre un terme à la procédure d'adoption du règlement no 244-10 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'assujettir certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains;

D'ANNULER le projet de règlement no 244-10;

QUE le projet de règlement no 244-10 soit nul et sans effet.

13.3 Adoption – Règlement no 303-8

Règlement amendant de nouveau le règlement no 303 décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la municipalité.

15-01-39

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 303-8 amendant de nouveau le règlement no 303 décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la municipalité, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

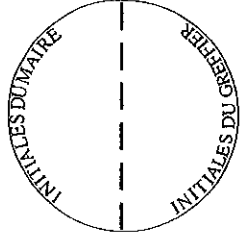
D'ADOPTER pour valoir à toutes fins de droit, le règlement no 303-8 amendant de nouveau le règlement no 303 décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la municipalité.

13.4 Adoption – Règlement no 466-A

Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2015.

14-05-40

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 466-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice



No de résolution
ou annotation

18^e Ville de Carignan

financier 2015, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 466-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2015.

13.5 Avis de motion -- Règlement no 310-19

Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

15-01-41

Avis de motion est donné par la conseillère Danielle Théorêt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du Conseil le règlement no 310-19 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

13.6 Avis de motion – Règlement no 244-11

Règlement modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'assujettir certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

15-01-42

Avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Moquin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du Conseil le règlement no 244-11 modifiant le règlement no 244 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé, afin d'assujettir certains projets à l'obtention d'un PIIA, préciser les objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, l'implantation et l'aménagement des terrains.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-01-43

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 54.

Rémi Raymond
Greffier

René Fournier
Maire